

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 35

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 17 de cet article, substituer aux mots :

« d'associations »,

les mots :

« des associations visées au 1° de l'article L. 531-3 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.